



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 juillet 2026

Date de la convocation :
01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme-Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 15

Étaient absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

Objet de la délibération : PRIX DU REPAS – RESTAURANT SCOLAIRE

Numéro de la délibération : 043 2026

Vu les articles L1111-1-1 et L1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 1996 fixant le prix du repas adulte à deux fois le prix du repas enfant,

Vu la délibération 025 2025 fixant le prix de la cantine scolaire à 2€60 pour les enfants et à 5€20 pour les adultes pour l'année scolaire 2024-2025 ;

Il est proposé d'augmenter le tarif du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027, soit 2.70€ pour les enfants et 5.40€ pour les adultes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027 sera fixé à 2.70€ pour les enfants et à 5.40€ pour les adultes.

Résultat du vote : **Unanimité**

Le secrétaire de séance,
Mme Muriel HARTWICH

Le président de séance,
M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 10/07/2026
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

